

COUR D'APPEL DE DALOA

.....

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE GAGNOA

.....

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

AUDIENCE PUBLIQUE ORDINAIRE DE LA CHAMBRE CHARGEE DE
CONNAITRE LES ACCIDENTS DE LA VOIE PUBLIQUES DU MARDI 02
DECEMBRE 2025.

AFFAIRE ANCIENNE: 01 DOSSIER

01	800/2025	N'GORAN KOUADIO MARIUS, 49 ans ND	Défaut de maitrise et Homicide involontaire, le 21 Sept. 2025 à Gagnoa Arts : 3, 4 et 392 al 2 du CP, 12 et 256 du DT N°2016- 864 du 03 Nov. 2016 modifié par le DT N°2022-631 du 03 Aout 2022 portant réglementation des voies routières ouvertes à la circulation publique
----	----------	---	---

AFFAIRE NOUVELLE : 01 DOSSIER

02	879/2025	KOKOLOU DONATIEN BLEY, 19 ans MD du 25/11/2025	Défaut de maitrise, Homicide involontaire et défaut de permis, dans l'arrondissement judiciaire de Gagnoa Arts : 392 al 2 du CP, 3,12 et 256 du DT N°2016-864 du 03 Nov. 2016 modifié par le DT N°2022-631 du 03 Aout 2022 portant réglementation des voies routières ouvertes à la circulation publique et les 1-3° et 2 de la Loi N°69-527 du 26 Déc 1969 portant fixation des peines applicables a certains infractions commis en matière de Simple Police
----	----------	--	---

Gagnoa, le Vendredi, 28 Novembre 2025



LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

KOUAKOU ANDRE TIATIASSOU
Procureur de la République
Près le Tribunal de Première Instance
de Gagnoa